

COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 3 décembre 2013

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 6

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric.

Membre absent excusé : TAROZZI Marie-Jeanne (donne procuration à GROSDEMANGE Stéphanie).

Membres absents : WELKER André, GALLOT Isabelle, RAPIOR Sonia.

Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les membres présents.

1) Approbation du compte-rendu du 25 octobre 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 octobre 2013.

2) Plan de prévention des risques d'inondations du bassin versant de la Doller.

Le maire soumet le dossier de présentation du plan de prévention aux membres du conseil. Compte-tenu de sa situation par rapport à cette rivière, le village est moins impacté que certaines communes situées dans la vallée de la Doller où le cours d'eau traverse le cœur du village. Le maire précise aussi qu'en raison de la topographie, la commune est très peu impactée. Les différentes mesures que prévoit le plan ont été prises en compte pour l'élaboration du plan local d'urbanisme. Après différents échanges, le conseil municipal propose d'en délibérer puis d'approuver à l'unanimité le plan de prévention des risques d'inondations du bassin versant de la Doller.

3) Schéma de cohérence territoriale du Pays Thur Doller (SCOT).

Le maire expose à l'assemblée le projet du SCOT du Pays Thur Doller. Il rappelle que lors de sa séance du 25 juin 2013, le conseil syndical du Pays Thur Doller a arrêté un projet. Ce document fera l'objet d'une enquête publique avant d'être définitivement approuvé par le conseil syndical. Il est constitué de trois documents, le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable ainsi que le document d'orientation et d'objectif. La commune de Bourbach-le-Haut est classée « village » dans la zone « piémont ». D'ici 2024, la population devrait atteindre 564 habitants avec une construction de quatre logements en moyenne par an. Le maire souligne que d'ores et déjà le plan local d'urbanisme a été élaboré en fonction des exigences du SCOT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet du SCOT du Pays Thur Doller.

4) Rythmes scolaires.

Le maire donne la parole à Stéphanie Grosdemange, troisième adjointe, en charge du dossier. Elle évoque la rencontre qui a eu lieu jeudi 10 octobre avec les enseignants concernant l'application des rythmes scolaires. Dans le but d'harmoniser cette nouvelle mesure entre le collège de Masevaux et les écoles du secteur, il a été décidé que les écoliers auront classe le mercredi matin.

Voici la proposition des horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 avec une pause méridienne jusqu'à 13 h 45 et l'après-midi de 13 h 45 à 15 h45. Mercredi matin de 8 h 30 à 11 h 30.

Après 15 h 45, le service périscolaire prendra le relais. Il reste à définir les plages d'ouverture de celui-ci.

L'adjointe signale que la Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach, compétente dans ce domaine, a soumis une motion sur cette question au préfet du Haut-Rhin.

Après de nombreuses interrogations et réflexions, le conseil municipal :

- accepte et approuve à l'unanimité les horaires de classe ci-dessus
- reste très retissant et hésitant sur le bien fait de cette réforme en faveur des écoliers.

5) Modification du budget communal et du budget annexe Les Buissonnets.

Le maire demande à la conseillère Caroline Welker de sortir de la salle afin de ne pas prendre part à la décision concernant la modification des budgets. C'est sur demande du trésorier qu'il y a lieu de modifier les budgets de la façon suivante :

Budget buissonnets

Section F/I	Nature D/R	Compte	Intitulé	Signe	Montant
F	D	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+	1784,99
F	D	627	Services bancaires & assimilés	+	240,00
F	D	022	Dépenses imprévues	-	200,00
F	D	023	Virement à la section investissement	-	1824,99
I	D	1641	Emprunt en euro	-	240000,00
I	D	2138	Autres constructions	+	239055,01
I	R	021	Virement à la section investissement	-	1824,99
I	R	1641	Emprunt en euro	+	880,00

Budget commune

Section F/I	Nature D/R	Compte	Intitulé	Signe	Montant
I	D	1641	Emprunt en euro	+	240000,00
I	D	020	Dépenses imprévues	-	944,99
I	R	2138	Autres constructions	+	239055,01

6) Communications.

Vente de bois

Suite à la coupe de bois dans la parcelle de la forêt non soumise près du col du Schirm, des lots de fonds de coupe ainsi que des lots de bois industriel long ont été mis en vente. Il y a lieu de fixer les tarifs en fonction des pratiques appliquées dans le secteur.

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants :

8 € le stère pour les fonds de coupes, 38 € le m³ pour le bois industriel long.

Fête de Noël

La traditionnelle fête de Noël des ainés du village aura lieu dimanche 22 décembre à partir de 11 h 30 au foyer rural François-Nussbaum. Les membres du conseil se réuniront la veille à 10 h afin de préparer la salle ainsi que le mercredi 18 décembre à 16 h afin de confectionner les colis.

Réception des vœux du maire

La réception des vœux du maire pour la nouvelle année aura lieu samedi 25 janvier à 17 h au foyer rural François-Nussbaum.

Réparation du four à poterie

La commune est toujours dans l'attente du devis pour la réparation du four à poterie installé au sous-sol du foyer rural François-Nussbaum.

Conseil municipal des enfants

Le conseil municipal des enfants se réunira mercredi 4 décembre afin de préparer les panneaux d'accueil pour le verger communal avec le soutien du CPIE de Wildenstein. Une rencontre plus technique a également eu lieu lundi 2 décembre en présence de la directrice du CPIE et du maire.

7) Divers.

Véhicule VPI

Le nouveau véhicule du centre de première intervention de la commune présente des signes de dysfonctionnement au niveau de la pompe. Le maire précise que ce véhicule est encore sous garantie et qu'il est essentiel de la faire fonctionner.

Contrat CUI

Le Pôle emploi de Thann informe la commune que les conditions d'obtention des contrats aidés sont actuellement intéressantes pour les collectivités. La responsable des gîtes ruraux pourrait en bénéficier. De ce fait, la commune lui proposera un contrat de ce type à raison de 20 heures par semaine pour un salaire brut mensuel de 817 € à compter du 10 décembre 2013 jusqu'au 9 décembre 2014.

Cadeau de Noël pour les écoliers

Comme il est de coutume, les écoliers du village seront destinataires à l'occasion des fêtes de Noël d'une attention financée par la commune. Cette année, il s'agira d'une sortie cinéma au Relais culturel Pierre-Schielé à Thann. Le déplacement aura lieu en autobus.

Affaire Bernard Knopf

Jean-Lou Fischer, premier adjoint, fait référence au courrier adressé aux membres du conseil municipal émanant de Bernard Knopf. Il s'agit de l'affaire des Buissonnets dans le cadre de laquelle il demande aux membres du conseil municipal d'exiger de leurs collègues Caroline Welker et Joël Mansuy qu'ils renoncent à leur poste de conseillère municipale et de maire. Le conseil municipal décide d'un commun accord de ne pas donner suite à cette demande. Le conseil municipal considère qu'une procédure pour diffamation à l'encontre de Bernard Knopf doit être entreprise.

Bulletin communal

Le maire souhaite féliciter les personnes ayant œuvré à la réussite du bulletin de l'automne. Le conseiller municipal Frédéric Stenger propose de présenter dans le prochain bulletin une rétrospective en images des réalisations des six dernières années.

Noël au Pays de Thann

Le maire remercie les bénévoles pour leur créativité lors de la confection des objets qui ornent le sapin de la commune visible sur la place Joffre à Thann dans le cadre du marché de Noël.

Etude chaufferie bois

Le technicien de la société Energico a entrepris aujourd’hui un relevé des installations des bâtiments communaux. L’entreprise propose d’établir un diagnostic pour le foyer rural François-Nussbaum.

Avenant pour les travaux à la ferme-auberge des Buissonnets

Le maire fait référence à la réunion qui a eu lieu aujourd’hui à la demande des différents acteurs du projet. Pour le lot électricité, il présente un avenant n° 1 pour un montant de 10 041,04 € HT.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 45.